

Différence entre location meublée et location vide

Écrit par location-vacances

Jeudi, 19 Août 2010 17:11 - Mis à jour Samedi, 25 Juin 2011 14:22

Une location est dite meublée si elle est louée avec un mobilier suffisant à la vie quotidienne courante.

Vous devez prévoir :

- un couchage par personnes (si vous louez pour 4 personnes, vous devez disposer de 4 couchages)
- le mobilier nécessaire suivant la capacité de la location (armoires, table, chaises ...)
- Un équipement complet pour la cuisine suivant la capacité de la location (vaiselles, frigo, plaques de cuisson, ...)

D'un point de vue de la fiscalité, ces locations sont équivalentes sauf si votre logement est classé "meublé de tourisme" (voir notre article sur ce sujet)